Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201881-20241211-202443D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2024

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCHE

Nombre de conseillers :

L'an deux mil vingt quatre

En exercice : 9 Le 11 décembre à 20 heures 00

Présent : 8 Le Conseil Municipal de la commune de Roche Votants : 8 Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la mairie, sous la Présidence de Mme MASSON Christelle, Maire. Date de la convocation du Conseil Municipal : 03 décembre 2024 **Présents :** Mme Christelle MASSON, Maire, Mme Vanessa ZIEGLER-DESTOUR, ajointe, Mr Laurent GRIOT adjoint, Mr Jean-Yves BESSEY, Mme Annick MAISSE, Mr Frédéric GRANDPIERRE, Mr Jérôme VRAY,

Mr Jean-Baptiste WILLAUME conseillers municipaux.

Excusée: Mme Cindy TISSIER,

Secrétaire de séance : Mr Jérôme VRAY

Objet : Validation devis préau - modification

Madame le Maire explique au conseil municipal que suite aux conseils donnés par l'architecte sur un changement de construction du préau le devis a été refait.

Le nouveau devis de l'entreprise LIBERCIER est de 9 924.59€ HT.

Il ne contient pas les travaux de maçonnerie, un maçon devra être trouvé par la commune.

La demande de subvention est déjà faite (CF délibération 2024 33 D du 10 juillet 2024)

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité décide :

- D'approuver le devis de l'entreprise Libercier et d'autoriser Mme le Maire à le signer

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

CERTIFIE CONFORME

Fait à ROCHE, le 11 décembre 2024

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Christelle MASSON

Jérôme VRAY

